PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES D'OCCITANIE EMPLOYANT DE LA MAIN D'ŒUVRE SAISONNIÈRE

Plus d'information sur
www.lagriculture-recrute.org

ANEFA

	PRODUCTION	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Arboriculture	Pomme		•		•	•			•				•	•	Taille			Entretien	Éclaircissage			Récolte				Taille
	Prune, pêche, abricot				•		•		•					•	Taille			Entretien	Éclaircissage	Récolte					Taille	
	Kiwi								•		•		•		Taille										Récolte	
	Noix		•						•														Récolte			
	Cerise				•								•	•					Récolte		Taille				Taille	
Élevage	Ovin	•	•			•					•		•	•	Agnelage										Agnelage	
	Bovin - Ovin	•	•	•		•					•								Estives -Pastoralisme							
	Volailles		•				•		•		•			•	Volailles grasses : abattapage, découpe et transformation									Volailles grasses : abattapage, découpe et transformation		
	Cultures associées Travaux des champs		•	•		•	•		•				•	•						Se reporter à « Grandes cultures / Divers productions »						
Grandes cultures	Diverses productions	•	•	•		•	•		•		•		•	•					Travaux récolte - Ensilage, fourrage - Fenaison, moisson Semis des graines fourragères et céréales							
	Céréales en paille		•			•			•		•		•	•							Récolte					
	Maïs	•	•			•	•		•		•		•	•							Castration		Récolte - Ensilage			
	Céréales, oléagineux		•			•	•		•				•	•							Récolte			Semis d'Hivers		
	Céréales, oléagineux	•	•			•	•		•		•		•	•									Récolte			
	Plantes en pots, arbres (pots, plantés)					•							•					Rempotage - Récolte - Conditionnement						Éboutonnage - Arrachage Récolte - Conditionnement		
Maraîchage	Oignon - ail - courgette fraise - tomate - etc		•		•	•	•		•				•	•			Plantation - Désherbage manuel - Récolte - Conditionnement									
	Asperge		•		•				•									Récolte								
	Melon		•		•		•	•	•					•				Plantation			Récolte					
	Haricots tarbais				•						•												Récolte			
	Tabac						•		•										Plantation		Écimage		Récolte		Effeuillaison	
Vigne	Raisin de cuve (vin)		•		•		•	•	•		•		•	•	Taille				Travaux en vert - Épamprage - Éclaircissage		Travaux Préparation	Vendange (Récolte) Conduite - Cave				Taille
	Raisin de table				•									•	Taille				Palissage		Éclaircissage		Ramassage (Récolte)			Taille

Non-qualifié | Qualifié | Qualifié avec conduite

Données recueillies et mises en forme par le réseau ANEFA en Midi Pyrénées en 2011. Données du Gers : Chambre d'agriculture du Gers

VOUS ÊTES SALARIÉS, DEMANDEUR D'EMPLOI 1

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI DANS LA PRODUCTION AGRICOLE 2

BOURSE DE L'EMPLOI
WWW.LAGRICULTURE-RECRUTE.ORG

3 ENREGISTREMENT, MISE EN RELATION ET DIFFUSION DES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

LE RÉSEAU ANEFA D'OCCITANIE EST À VOS CÔTÉS !

COMMENT PASSER DE PLUSIEURS EMPLOIS SAISONNIERS À UN EMPLOI PERMANENT EN AGRICULTURE ?

Pour passer d'une succession d'emplois saisonniers à un emploi stable, il faut **se professionnaliser** en se formant pour acquérir des compétences et favoriser son employabilité.

Pour accéder à un CDI et faire carrière dans l'agriculture, l'ANEFA peut vous guider individuellement. L'animatrice de l'ANEFA oriente les demandeurs d'emploi ayant été saisonnier en entretien individuel au cours duquel :

- **Elle les informe sur :**
  - **Les besoins** de l'agriculture locale en terme d'emploi et de compétences associées
  - **Les formations** existantes permettant :
    D'être employés plus longtemps sur une exploitation,
    D'accéder à un emploi permanent.

Vous pouvez consulter le "Guide des formations diplômantes en Occitanie" sur internet
www.occitanie.anefa.org/guide-des-formations-diplomantes-en-occitanie

- **Elle les accompagne** dans leur parcours de formation **et les oriente** vers les formations les plus adaptées à leur projet au regard de leur expérience (choix de formation, lieu...).

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT POUR SE FORMER ET ÊTRE PLUS QUALIFIÉ ?

VOUS AVEZ ÉTÉ SAISONNIER AGRICOLE CES DERNIÈRES ANNÉES, VOUS AVEZ DONC COTISÉ AU FAFSEA ET POUVEZ BÉNÉFICIER DE FINANCEMENTS (SOUS CONDITIONS).

POUR TOUS

Le CPF (Compte Personnel Formation) :

Ce compte vous suit **toute votre vie professionnelle** :

- Vous le créez une seule fois*
- Il se remplit automatiquement chaque année (dès 2015) avec les heures que vous cumulez au cours de tous vos contrats de travail **
- Il se vide selon la consommation réelle d'heures de formation : **c'est vous** qui le mobilisez pour suivre des formations certifiantes ou qualifiantes.

* Créé au 01/01/2015 le CPF conserve votre solde d'heures du DIF au 31/12/2014.
** Vous avez travaillé en 2015 et cumulé des heures CPF : vous pouvez les utiliser à partir du 2e trimestre 2016.

IMPORTANT

CRÉEZ DÈS MAINTENANT VOTRE COMPTE EN LIGNE
pour bénéficier du cumul automatique des heures acquises
1. Pour cela vous devez avoir :
- Votre solde d'heure de DIF au 31/12/2014
- Votre numéro de Sécurité Sociale
- Le code APE (voir dernier bulletin de salaire)
2. Activez mon Compte CPF sur Internet
www.moncompteactivite.gouv.fr et attention :
À LA PREMIÈRE CONNEXION,
NOTEZ ET CONSERVEZ SOIGNEUSEMENT :
votre email, vos identifiants de connexion et le code APE saisis avec votre attestation DIF
Ces informations et document vous seront exigés plus tard.

Quelles dépenses prises en charge ?

- Les frais de formations

NB : Formations principalement suivies hors temps de travail

Comment choisir ma formation ?

Le CPF n'est mobilisable que pour certaines formations :

- Socle de connaissances et compétences
- Accompagnement VAE (*Validation des Acquis de l'Expérience*)
- Formation certifiante ou diplômante

En dehors de vos contrats de travail, *pour mobiliser vos heures CPF, vous devez voir un conseiller Pôle emploi.*
Si la durée de la formation dépasse la durée de votre contrat, *contactez le FAFSEA ou l'ANEFA.*
Si la durée de votre contrat de travail en cours le permet, *en 2018, c'est jusqu'à 600 h de formation.*

SALARIÉ EN CDI

De nombreux dispositif existent pour vous former !

Parmi lesquels le CPF selon les mêmes modalités que celles décrites ci-contre.
À noter : l'ANEFA vous guide dans votre projet de formation et vous oriente vers le bon interlocuteur.

DEMANDEUR D'EMPLOI

LA POE

LE PETIT + QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Il vous manque 1 compétence requise pour un poste ?
Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi ?

CONTACTER LE FAFSEA

BESOIN D'AIDE ?

- Le réseau ANEFA vous guide dans votre projet de formation et vous oriente vers le bon interlocuteur.
- Vous pouvez contacter votre conseiller en évaluation professionnelle (CEP)
  (→ d'info > www.fafsea.com/salaries/salaries_cep.php)
- Vous pouvez contacter la délégation FAFSEA Méditerranée au 04 99 52 21 21
- Vous pouvez en parler avec votre employeur

ANEFA

Le réseau ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) a été créé en 1982 par les partenaires sociaux de l'agriculture pour développer l'emploi et la formation en agriculture.

Il a pour objectifs :

- de communiquer sur les métiers et les formations de l'agriculture,
- de promouvoir l'emploi agricole,
- d'informer sur les besoins en recrutement de salariés agricoles.

Le réseau départemental en Occitanie :

- **Les services emploi** existent dans tous les départements d'Occitanie a minima via une plateforme dématérialisée (internet + téléphone).
- **Les représentations départementales du réseau ANEFA** peuvent vous proposer des services complémentaires plus ou moins étoffés permettant de vous orienter et/ou vous conseiller sur tous les champs d'action du réseau ANEFA.

COLLÈGE EMPLOYEURS :

COLLÈGE SALARIÉS :

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

© ANEFA Occitanie - V0 2016